

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOMERGUE, Maire.

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, IMBERT Valérie, TEISSEDRE Sandrine, Messieurs DOMERGUE Gilbert, BOUTARIC Bernard, CAHORS Denis, LATAPIE Michel, LAVAURS Sébastien, LEVEAU Daniel, COUTTIN Pierre, MASCOU Armelle

*Secrétaire de séance* : Armelle MASCOU

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020
- 2- Bilan de la réunion du 17 décembre 2020 avec la Communauté des communes et Syndicat d'Electrification
- 3- Compte-rendu de la réunion de la commission Appel d'offres
- 4- Présentation des dossiers de demande de subvention, validation des plans de financement
- 5- Questions diverses : Colis de Noël, Bulletin communal, Procédure de constat d'abandon au cimetière, chiens divagants Famille Fafred

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020**

Après lecture le Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**REUNION DU 17 Décembre 2020**

Monsieur le Maire résume la réunion du 17 décembre 2020 en présence des représentants de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne et du Syndicat d'Electrification du Cantal à propos des projets de photovoltaïques portés par la commune. Monsieur le maire explique que Montmurat bénéficiera des avis et conseils de cses deux structures pour le suivi de ces projets.

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la commune, la commission d'appel d'offre s'est réunie afin d'examiner les 6 offres déposées. Suite à l'analyse des propositions et au vue du rapport de la commission Appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir les candidatures des entreprises : SONNEDIX et ARKOLIA et d'auditionner les deux entreprises le 7 janvier 2020.

## BUDGET

M. le maire explique aux membres du conseil que les crédits ouverts sur Le chapitre 21- Article 2151 – Opération 19 (Réseaux de voirie) sont insuffisants pour procéder au règlement du programme de voirie 2020 et qu'il convient de procéder à un virement de crédits d'un montant de 21 000€ depuis le chapitre 21 – Article 2111 (Terrains nus) – Opération 24

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2020 :

- CREDITS A OUVRIR – CHAPITRE 21 – OP 19 : - Article 2151 : + 21 000 €
- CREDITS A REDUIRE – CHAPITRE 21 – OP 24 : - Article 2111 : - 21 000 €

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit sur autorisation de l'organe délibérant,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

- Opération 12 (équipements bâtiments communaux):	6 157.64 €
- Opération 19 (voirie) :	17 500.00 €
- Opération 20 (autres travaux communaux):	2 872.50 €
- Opération 21 (aménagement du bourg) :	4 071.25 €
- Opération 23 (bâtiments communaux) :	11 072.50 €
- Opération 25 (éclairage public):	7 125.00 €

## PROJETS D'INVESTISSEMENT : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des projets d'investissement portés par la commune Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les devis et les plans de financement prévisionnels pour le dépôt de demandes de subventions. Les projets s'orientent autour de trois axes : la réhabilitation de 4 logements, la construction de deux bâtiments destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques et les aménagements paysagers du projet Eco-Hameau de Rozier.

### PROJET 1 : Réhabilitation de 4 logements

<u>Coût du Projet</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Recettes prévisionnelles</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 Intergénérationnel			
- Maison 1	94 500.00 €	- Subvention Région	56 000.00 €
- Maison 2	70 700.00 €	HABITAT (14 000 x 4	
- Mobilier	8 000.00 €	habitation)	
- Bois Local	26 600.00 €		3 000.00 €
<b>TOTAL Lot 1</b>	<b>199 800.00 €</b>	- Subvention Région	
Lot 2 Intergénérationnel		MOBILIER (1500 € x 2)	
- Maison 1	103 500.00 €		
- Maison 2	60 400.00 €	-subvention Région BOIS	14 880.00 €
- Mobilier	5 000.00 €	LOCAL (30% du bois)	
- Bois Local	23 000.00 €		
<b>TOTAL Lot 2</b>	<b>191 900.00 €</b>	-Conseil Départemental du	
<b>TOTAL Lot1 + LOT2</b>	<b>397 700.00 €</b>	Cantal (30% du total lot 1 et	129 441.00 €

Honoraires NOTAIRE Baux à construction	6 000.00 €	2+ honoraires architectes)	
Honoraires ARCHITECTE (10% total lot1 + lot2)	39 770 €	-Autofinancement (15%)	65 620.00 €
		-Emprunt (38.5%)	168 529.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>437 470.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>437 470.00 €</b>

**PROJET 2 : Construction de 2 bâtiments destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques**

<u>Coût du Projet</u>	Montant HT	<u>Recettes prévisionnelles</u>	Montant HT
<u>Bâtiment agricole</u>	75 558.00 €	- Subvention Région HABITAT BOIS LOCAL (21%)	23 943.90 €
<u>Bâtiment artisanal</u>	39 575.00 €	-Autofinancement (15%)	17 269.95 €
Honoraires Notaire Baux à construction	4 000.00 €	-Emprunt (64%)	73 919.15€
<b>TOTAL</b>	<b>115 133.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>115 133.00 €</b>

**PROJET 3 : Aménagements paysagers Eco-Hameau**

<u>Coût du Projet</u>	Montant HT	<u>Recettes prévisionnelles</u>	Montant HT
Plantations des haies	10 787.00 €	- Subvention Région Bonus Relance (50%)	10 331.00 €
Merlon végétal	9 875.00 €	Emprunt (30%)	6 198.60 €
		Autofinancement (20%)	4 132.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 662.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 662.00 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** les plans de financements des 3 types de projets présentés
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement des procédures de demande de financement rentrant dans le cadre des projets mentionnés ci-dessus.

**PROJET ECO-HAMEAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Dans le cadre du projet d'Eco-Hameau de ROZIER, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les devis de plantations de haies et de création d'un merlon végétal et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Coût du Projet</u>	Montant HT	<u>Recettes prévisionnelles</u>	Montant HT
Plantations des haies	10 787.00 €	- Subvention Région Bonus Relance (50%)	10 331.00 €
Merlon végétal	9 875.00 €	Emprunt (30%)	6 198.60 €
		Autofinancement (20%)	4 132.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 662.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 662.00 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le projet de plantation des haies et de création d'un merlon végétal dans le cadre du projet Eco-hameau de Rozier ainsi que le budget prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance 2020-2021 pour un montant de **10 331.00 € HT**,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.

**PROJET HABITATS MIXTES : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Dans le cadre du projet HABITAT en faveur de l'Aide au mixage des populations porté par la commune, Monsieur le Maire soumet au Conseil plusieurs devis pour la réhabilitation de 4 maisons réparties en 2 lots et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Coût du Projet</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Recettes prévisionnelles</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 Intergénérationnel			
- Maison 1	94 500.00 €	- Subvention Région	56 000.00 €
- Maison 2	70 700.00 €	HABITAT (14 000 x 4	
- Mobilier	8 000.00 €	habitation)	
- Bois Local	26 600.00 €		3 000.00 €
<b>TOTAL Lot 1</b>	<b>199 800.00 €</b>	- Subvention Région	
Lot 2 Intergénérationnel		MOBILIER (1500 € x 2)	
- Maison 1	103 500.00 €		
- Maison 2	60 400.00 €	-subvention Région BOIS	14 880.00 €
- Mobilier	5 000.00 €	LOCAL (30%)	
- Bois Local	23 000.00 €		
<b>TOTAL Lot 2</b>	<b>191 900.00 €</b>	-Conseil Départemental du	
<b>TOTAL Lot1 + LOT2</b>	<b>397 700.00 €</b>	Cantal (30% du total lot 1 et	129 441.00 €
		2+ honoraires architectes)	
Honoraires NOTAIRE Baux à construction	6 000.00 €	-Autofinancement (15%)	65 620.00 €
		-Emprunt (38.5%)	168 529.00 €
Honoraires ARCHITECTE (10% total lot1 + lot2)	39 770 €		
<b>TOTAL</b>	<b>437 470.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>437 470.00 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de 4 maisons réparties en 2 lots ainsi que le budget prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme **CREATION, REHABILITATION D'OPERATIONS POUR PUBLICS MIXTES, DIFFICULTES SOCIALES, INSERTION PAR L'ECONOMIE, STRUCTURES A DESTINATION DE VIOLENSES INTRAFAMILIALES** à hauteur de 14 000.00€ HT par maison soit un total de **56 000.00€ HT**
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme **MOBILIER POUR LE LOGEMENT POUR LES JEUNES EN INSERTION, PUBLICS MIXTES, DIFFICULTES SOCIALES, INSERTION PAR L'ECONOMIE, STRUCTURES A DESTINATION DE VIOLENSES INTRAFAMILIALES** à hauteur de 1 500.00 par logement, soit un total de **3 000.00€ HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention des demandes de subvention présentées précédemment.

**PROJET DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Dans le cadre des projets d'investissements portés par la commune visant la réhabilitation de 2 maisons en faveur de l'Aide au mixage des populations et la construction de deux bâtiments destinés à couverture en panneaux photovoltaïques Monsieur le Maire soumet au Conseil plusieurs devis concernant la structure et les aménagements extérieurs en bois local et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Coût du Projet</u>	Montant HT	<u>Recettes prévisionnelles</u>	Montant HT
<u>Bâtiment agricole</u>			
- Structure bois du bâtiment	28 588.00 €	- Subvention Région	
- Aménagements extérieurs	18 830.00 €	HABITAT BOIS LOCAL (30%)	38 824.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 418.00 €</b>	-Autofinancement	20 000.00 €
<u>Bâtiment artisanal</u>			
- Structure bois du bâtiment	18 355.00 €	-Emprunt	70 589.00 €
- Aménagements extérieurs	14 040.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>32 395.00 €</b>		
<u>Bâtiment en faveur du mixage social</u>			
<u>Lot1</u>			
- Aménagements extérieurs	26 600.00 €		
<u>Bâtiment en faveur du mixage social</u>			
<u>Lot2</u>			
- Aménagements extérieurs	23 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>129 413.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>129 413.00 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** les devis de réhabilitation de deux bâtiments en faveur de l'Aide au mixage des populations et de construction de deux bâtiments destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques ainsi que le budget prévisionnel concernant la structure et les aménagements extérieurs en bois local présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme **DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL** à hauteur de **38 824.00 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de la dite demande de subvention.

<b>LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE</b>
--

Dans le cadre des projets d'investissement portés par la commune visant la réhabilitation de quatre logements en faveur de l'Aide au mixage des populations et la construction de deux bâtiments destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au lancement d'un appel à candidatures pour le choix du maître d'œuvre.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le lancement de l'appel à candidature pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre du programme de réhabilitation de quatre logements et la construction de deux bâtiments destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au lancement de la procédure mentionné précédemment.
- **APPROUVE** le lancement de l'appel à candidature pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre du programme de réhabilitation de quatre logements et la construction de deux bâtiments destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au lancement de la procédure mentionné précédemment.

## QUESTIONS DIVERSES

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE de lancer une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon et de procéder à la commande de panneaux permettant aux propriétaires ou héritiers d'en être informés et de se manifester en cas d'opposition.

Madame Sylvie FAU explique que les colis de Noël en faveur des habitants de plus de 75 ans ont été commandés auprès de l'entreprise « LES FERMES DE FIGEAC » pour un montant de 30€ par personne et distribués au cours du week-end précédent.

Monsieur LATAPIE propose de contacter des entreprises afin d'établir des devis pour la fabrication de portillons permettant de privatiser l'accès aux gîtes et consolider la rampe située sous la plaque commémorative dédiée aux anciens combattants.

Messieurs LATAPIE et BOUTARIC évoquent l'usure des bancs en bois situés sur la place du village, la rénovation ou le remplacement des planches, voir des bancs entiers.

Le Conseil décide de commander un panneau « en cas de verglas » pour remplacer celui avec les dates au niveau du sens interdit de la place du village.

Au terme des discussions la séance est levée à 22h30.

DOMERGUE Gilbert

LATAPIE Michel

BOUTARIC Bernard

FAU-RATTIER Sylvie

IMBERT Valérie

MASCOU Armelle

TEISSEDRE Sandrine

CAHORS Denis

COUTTIN Pierre

LAVAURS Sébastien

LEVEAU Daniel